

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/33 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION
DE DEVELOPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA
ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE
ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU 5 FEVRIER 2004

L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César
M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

ETAIENT ABSENTS : MM.

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le projet d'avenant 2003-2004 à la convention de développement cinématographique, audiovisuelle, multimédia entre le Centre National de la Cinématographie et la Collectivité Territoriale de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge FOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
17 FEV. 2004
PREFECTURE DE CORSE

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT
CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUEL
ET MULTIMEDIA**

2003

entre

L'Etat



**(- Ministère de la Culture et de la Communication
- Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse),**

le Centre National de la Cinématographie,

et

la Collectivité Territoriale de Corse

PREAMBULE

Une première convention de développement cinématographique, audiovisuel et multimédia a été conclue en 2001 entre la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat (Ministère de la Culture et de la communication / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse) et le Centre national de la Cinématographie. Elle a été suivie d'un avenant en 2002.

Dans le cadre d'une politique affirmée de soutien au domaine cinématographique, celui ci a permis de renforcer les actions déjà entreprises par les institutions et de conforter les actions en matière d'éducation à l'image, de sensibilisation des publics en difficulté, d'accueil de tournages en Région et de formation à l'université.

Pour l'année 2003, il a été convenu entre l'Etat (Ministère de la culture et de la communication, DRAC de Corse), le Centre National de la Cinématographie et la Collectivité Territoriale de Corse de concentrer leur soutien sur l'éducation artistique et la formation à l'image, ainsi que sur l'accueil des tournages sur le territoire insulaire.



CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA 2002

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi de finances pour 2003 – N°2002 – 1575 du 30 décembre 2002, notamment les articles 65 et 66 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 1511-1 à L 1511-7 ;

Vu le Code de l'industrie cinématographique, ensemble les textes pris pour son application ;

Vu le décret N°2002 – 1583 du 30 décembre 2002 portant répartition des crédits du Ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret N°2002 – 1609 du 30 décembre 2002 portant répartition des crédits des comptes spéciaux du Trésor ;

Vu le budget du Centre National de la Cinématographie pour 2003 ;

Vu le budget primitif 2003 de la Collectivité Territoriale de Corse, adopté lors de sa réunion en séance plénière le 21.02.03 ;

Considérant la circulaire NOR LBLB 031 000 7C du 16 janvier 2003 du Ministre délégué aux libertés locales relatives à la mise en œuvre des dispositions de l'article 102 de la loi du 27 février 2002 ;

Considérant la circulaire N°249240 du 3 mai 2002 du Ministère de la culture et de la Communication relative aux aides à la production cinématographique et audiovisuelle ;



ENTRE

La Collectivité Territoriale de Corse

22, cours Grandval 20 000 AJACCIO

représentée par Monsieur Jean BAGGIONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, autorisé à signer la présente convention par décision de l'Assemblée de Corse du , ci-après désigné « La Collectivité Territoriale »

ET

L'ETAT (Ministère de la Culture et de la Communication- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse)

Représenté par Monsieur Pierre-René LEMAS, Préfet de Corse

ET

Le Centre National de la Cinématographie

12, rue Lubeck – 75 116 PARIS

représenté par son Directeur Général, Monsieur David KESSLER

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de développement cinématographique entre l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles), le Centre National de la Cinématographie et la Collectivité Territoriale de Corse a pour objectif de développer la politique cinématographique, audiovisuelle et multimédia en Corse.

Outre les actions déjà engagées de part et d'autre, les contractants décident pour l'année 2003 de conforter leur politique en mettant en œuvre les axes suivants :

VOLET I : EDUCATION A L' IMAGE

- a) Ecole et cinema
- b) Collège et cinema
- c) Lycéens au cinéma
- d) Formation du public universitaire

VOLET II : COMMISSION REGIONALE DU FILM

VOLET III : DISPOSITIONS DIVERSES

ANNEXE



VOLET I : EDUCATION A L'IMAGE

L'objectif des trois dispositifs suivants est de concerner à terme l'ensemble des publics scolarisés dans la région. Les responsables de l'éducation nationale, après consultation de tous les établissements, ont établi une liste prenant en compte les projets pédagogiques et la motivation des enseignants concernés en donnant priorité à ceux qui sont les plus éloignés de toute offre culturelle.

Pour l'année 2003/2004, pour l'ensemble des enseignants concernés par ces 3 dispositifs, 3 journées de formation sur l'analyse critique des films encadrées par des professionnels seront organisées dans cinq zones géographiques (Calvi, Corte, Porto-Vecchio, Ajaccio, Bastia).

a) Ecole et cinéma

« Ecole et cinéma » s'adresse aux écoliers, de la grande section de maternelle au court moyen 2, dans le but d'initier des jeunes à une culture cinématographique par la découverte d'un cinéma de qualité privilégiant la diversité des genres et des origines.

L'opération menée dans le département de Corse du Sud a été officialisée en 2001 et élargie aux écoles en milieu rural. En 2003/2004, 8 salles collaborent à ce dispositif.

Pour l'année scolaire 2003/2004, 687 élèves seront concernés en Haute Corse et 1 352 en Corse du Sud. Il serait souhaitable d'étoffer les effectifs de la Balagne.

Les films présentés sont les suivants :

Cycle 2 :

- «L'étrange Noël de M. Jack»
- «Les contes de la mère Poule »
- «Goshu le violoncelliste»

Cycle 3 :

- «Chantons sous la pluie »
- «Princesse Bride»
- « La petite vendeuse de soleil »

12 stages de formation continue seront proposés pour les maîtres de Haute Corse et Corse du Sud .

La coordination régionale du dispositif « école et cinéma » est confiée à Monsieur René VIALE, exploitant du cinéma « Le Studio » à Bastia.



Les engagements financiers de chaque partenaire pour l'année scolaire 2003/2004 seront les suivants :

Montant global	25 915, 00 €
CTC	24 390, 00 €
CNC	1 525, 00 €

Les déplacements éventuels des élèves sont pris en compte en tant que de besoin par les conseils généraux ou par la collectivité Territoriale de Corse.

Le CNC assurera le tirage des copies des films de la liste nationale proposée par la commission nationale de l'opération « Ecole et cinéma » ainsi que la conception et l'impression des documents pédagogiques élaborés par le BIFI et destinés aux enseignants et élèves.

Politique tarifaire : le prix des places est fixé à 2,30 Euros (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

b) Collège et cinéma

« Collège et cinéma » s'adresse aux collégiens, de la classe de sixième à celle de troisième, durant le temps scolaire dans le but de sensibiliser ces élèves à la découverte d'œuvres cinématographiques diversifiées et de qualité.

Pour l'année scolaire 2003/2004, ce dispositif s'adressera à 15 établissements scolaires (Corse du Sud et Haute Corse), soit 41 classes réparties sur 7 lieux de projection pour 3 films diffusés dans l'année.

666 élèves seront concernés sur l'ensemble de la Région.

Liste des films proposés :

1^{er} trimestre pour les 6^{ème} et les 5^{ème} :

« Une histoire vraie »

2^{ème} trimestre – 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

« Princesse Mononoké »

3^{ème} trimestre : 4^{ème} – 3^{ème}

« La mort aux trousses »

Chaque film proposé sera précédé d'une séance de pré-visionnement et d'une formation pour les enseignants animée par un professionnel du cinéma et de l'audiovisuel.

La coordination régionale du dispositif « collège et cinéma » est confiée à Monsieur René VIALE, exploitant du cinéma « Le Studio » à Bastia.

Les engagements financiers de chaque partenaire pour l'année scolaire 2003/2004 seront les suivants :

Montant global	18 549, 00 €
CTC	17 934, 00 €
CNC	615, 00 €

Les déplacements éventuels des élèves sont pris en compte en tant que de besoin par les conseils généraux ou la Collectivité Territoriale de Corse.

Le CNC assurera le tirage des copies des films de la liste nationale proposée par la commission nationale de l'opération « Collège et cinéma » ainsi que la conception et l'impression des documents pédagogiques élaborés par le BIFI et destinés aux enseignants et élèves.

Politique tarifaire : le prix des places est fixé à 2,30 Euros (1 € étant pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse).

c) Lycéens au cinéma

Ce dispositif s'adresse aux classes volontaires de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général, professionnel et agricole de la région, dans le cadre du temps scolaires. Les deux départements sont concernés.

L'objectif de ce dispositif est l'initiation des jeunes à la culture cinématographique par la découverte d'un cinéma de qualité privilégiant la diversité des genres et des origines.

Pour l'année 2003/2004, un document d'information sur le dispositif en Corse sera réalisé et distribué aux établissements, aux enseignants et aux élèves. Le document présentera le dispositif et ses objectifs, les modalités pratiques et une présentation des films au programme.

Ce dispositif sera mis en place à la rentrée scolaire. 1000 élèves seront concernés sur l'ensemble de la Région.

3 films seront programmés pour l'année scolaire 2003/2004 :

« La soif du mal » - Orson Welles

« Sleepy hollow » - Tim Burton

« Délits flagrants » - Raymond Depardon

Chaque film proposé sera précédé d'une séance de pré- visionnement animé par un professionnel du cinéma et de l'audiovisuel. Trois jours de formation seront organisés pour les enseignants participants.

La coordination régionale de l'opération « Lycéens au cinéma » est confiée à la Cinémathèque de Corse en relation avec le cinéma « L'Empire » de Porto-Vecchio.

Les déplacements éventuels des élèves sont pris en compte en tant que de besoin par les conseils généraux ou la Collectivité Territoriale de Corse.

Le CNC assurera le tirage des copies des films de la liste nationale proposée par la commission nationale de l'opération « Lycéens au cinéma » ainsi que la conception de la maquette des documents pédagogiques élaborés par le BIFI et destinés aux enseignants et élèves.

L'impression des documents pédagogiques sera prise en charge par la Collectivité Territoriale de Corse.



Les engagements financiers de chaque partenaire pour l'année scolaire 2003/2004 seront les suivants :

	Montant global	44 367, 00 €
CTC		43 367, 00 €
CNC		1 000, 00 €

d) Formation en direction du public universitaire

Le but de cette opération est de développer la filière de l'éducation à l'image et la formation pré- professionnelle en proposant un complément technique et pratique professionnalisant aux étudiants de l'Université et plus particulièrement à ceux de la filière « Arts du Spectacle ».

Actions mises en place par l'Université de Corse à Corte et le cinéma APRILE de Corte en 2003/2004 :

- Découverte du patrimoine cinématographique (24 films/an)
- Projections à caractère pédagogique des films au programme de l'Université en section «Arts du Spectacle »
Pour 2003 : 8 films
- Organisation de 2 journées rencontres avec projection de 4 films sur un thème précis (« La figuration au cinéma » avec Nicole Brenez (Professeur à Censier et « la représentation de la cité dans le cinéma méditerranéen »).
- Rencontre avec 3 professionnels du cinéma (directeur de la photographie, réalisateur, chef opérateur, monteur, maquilleur...)

Les engagements financiers de chaque partenaire pour l'année scolaire 2003/2004 seront les suivants :

	Montant global	40 890, 00 €
CTC		26 805, 00 €
CNC		6 860, 00 €
CCU		3 049, 00 €
Recettes cinéma Aprile		4 176, 00 €

VOLET II : LA COMMISSION REGIONALE DU FILM (Bureau d'accueil des tournages)

Pour l'année 2003, le bureau poursuivra :

- la constitution de bases de données (techniciens, comédiens, fournisseurs, logistique d'accueil, sociétés de production, ...), travail mené en collaboration avec l'ANPE Spectacle Corse ;
- la constitution d'une photothèque des décors corses (sites et monuments) et sa mise en ligne sur le site filmfrance.com ;

- la constitution d'un fonds documentaire cinéma- audiovisuel (abonnement revues spécialisées, achat d'ouvrages) ;
- le traitement des demandes, de la collecte, de la transmission des renseignements demandés.

Accueil de tournages

Longs- métrages – Téléfilms prévus en 2004 :

« L'homme de Londres » réalisé par Bela TARR ; coproduit par TANIT. Tournage à partir de janvier 2004

« Colomba » Téléfilm réalisé par Laurent JAOUI ; produit par Télé Images – Tournage du 13 avril au 15 mai.

« Qui a dit que nous étions mort » réalisé par Robin RENUCCI ; produit par AGORA FILMS.
Tournage au printemps

« Les Francis » réalisé par Fabrice BEGOTTI ; produit par INJAM.
En développement

Pour cette action, il est prévu d'engager ponctuellement des repéreurs afin de répondre aux demandes de pré-repérages de sociétés de production et ainsi alimenter la photothèques de décors.

Participation à des Festivals :

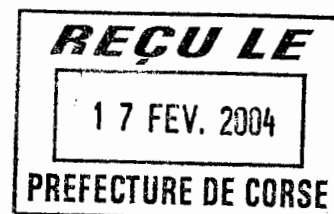
Festival International du court-métrage de Clermont Ferrand ; Festival de Cannes sur le stand de la Commission Nationale du Film France ; Festival de la fiction TV de St Tropez ; Sunny Side Marseille ; Vendôme

Opérations ponctuelles :

- En collaboration avec la cinémathèque de Corse : Une fois par mois, projection d'une œuvre audiovisuelle réalisée par des réalisateurs ou auteurs corses. Débat avec le réalisateur à l'issue de la diffusion ; Organisation de débats en présence de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel

Communication

- Mailing aux sociétés de production, directeurs de production de la plaquette de Corsica Pôle Tournages et du nouveau règlement du fonds d'aide à la création de la CTC ;
- Conception et édition d'un guide de tournage recensant les fournisseurs, les institutions, les procédures pour autorisations de tournage des lieux publics, informations pratiques..... ;
- Elaboration du **site internet** de « Corsica Pôle Tournages » . Appel d'offre en cours.



L'objectif de ce site à terme est : d'être un espace de référence sur l'actualité du cinéma et de l'audiovisuel en Corse ; une tribune d'expression et d'échanges d'informations ; de présenter la Corse comme terre d'accueil de tournages ; faire du secteur cinéma-audiovisuel un véritable pôle de développement culturel et économique local.

Le site comportera les chapitres suivants :

- 1- La Commission du film Corse - Le bureau d'accueil des tournages :
- 2- Le fonds d'aide à la création :
- 3- Tourner en Corse :
- 4- Actualités :
- 5- Liens utiles :
- 6 -Les actions de la CTC en matière d'éducation à l'image :
- 7- Forum

Les engagements financiers de chaque partenaire pour la saison 2003/2004 seront les suivants :

	Montant global	100 000, 00 €
CTC		89 162, 00 €
CNC		10 838, 00 €

VOLET III : DISPOSITIONS DIVERSES

1- DUREE DE LA CONVENTION

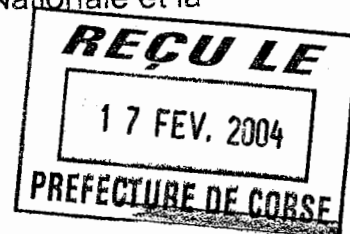
La présente convention est prévue au titre de l'année civile 2003, les actions se déroulant durant la saison 2003/2004.

L'exécution des engagements des partenaires devra faire l'objet d'une évaluation précise dans les 6 mois qui suivent la signature de la convention.

2- COORDINATION DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage de la présente convention, co-présidé par l'Etat et la CTC, est composé :

- Du Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant ;
- Du Directeur Régional des Affaires Culturelles de Corse ou son représentant ;
- Du Directeur de la Création, des Territoires et des Publics du Centre National de la Cinématographie ou son représentant ;
- Du Directeur de l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse
- De la chargée de mission Audiovisuel et Cinéma de la Collectivité Territoriale de Corse,
- Du Directeur Régional de la Jeunesse, de l'Education Nationale et la Recherche ou son représentant ;



- De L'inspecteur de l'Académie de Corse du Sud et Haute Corse ou son représentant.
- Du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ou son représentant.

3- EVALUATION

Afin d'évaluer périodiquement l'ensemble du dispositif décrit dans la présente convention, il est proposé que la CTC, la DRAC et le CNC se réunissent tous les six mois à l'initiative du Président du Comité de Pilotage ; ainsi que le Comité de Pilotage des dispositifs en milieu scolaire.

Chaque point de la convention sera évalué. Des mesures nouvelles pourront être suggérées, qui feront l'objet d'avenants à la présente convention et associeront de la même manière les cocontractants.

4- RECAPITULATIF FINANCIER 2003

ACTION	TOTAL	CNC Reliquat 2002	CNC 2003	CTC Dont crédits CNC 2002	AUTRE
VOLET I : Education à l'image					
a) Ecoles au cinéma	25 915 €		1 525 €	24 390 €	
b) Collèges au cinéma	18 549 €	2 705 €	615 €	17 934 €	
c) Lycéens au cinéma	44 367 €	10 000 €	1 000 €	43 367 €	
d) Formation à l'Université					
1- Actions Université et cinéma Aprile	40 890 €		6 860 €	26 805 €	7 225
SOUS TOTAL	142 426 €	12 705 €	10 000 €	112 496 €	7 225
VOLET II : Commission Régionale du film – Bureau d'accueil	100 000 €		10 838 €	89 162 €	
TOTAL GENERAL	242 426 €	12 705 €	20 838 €	201 658 €	7 225,00

5- DISPOSITION FINANCIERES

Le montant global de : **242 426 €** sera pris en charge par la collectivité Territoriale de Corse, le Centre National de la Cinématographie, le Centre Culturel Universitaire de Corte et le cinéma Aprile.

Les participations financières sont établies comme suit :

- Collectivité Territoriale de Corse : **201 658 €**

- Centre National de la Cinématographie : **20 838 €uros**
- Autres partenaires (CCU + Aprile) : **7 225 €uros**

- Pour l'exercice budgétaire 2003, les subventions sont imputées comme suit :

Volet I : Education a l'image

a) « Ecole et cinéma » sur le programme 1145 Budget B du CNC :
765 €uros à la signature
760 €uros après bilan

b) « Collège et cinéma » sur le programme 1145 Budget B du CNC :
315 €uros à la signature
300 €uros après bilan

c) « Lycéens au cinéma » sur le programme 1145 Budget B du CNC :
500 €uros à la signature
500 €uros après bilan

d) « Formation à l'Université » sur le programme 1145 Budget B du CNC :

Aprile

3 430 €uros à la signature
3 430 €uros après bilan

Volet II : Commission Régionale du Film - Bureau d'accueil des tournages, sur le programme budgétaire 657 871 7209 Budget D du CNC :

5 419 €uros à la signature
5 419 €uros après bilan

Le reliquat des crédits 2002 du CNC d'un montant de 12 705 € sera réaffecté aux partenaires des opérations collèges et lycéens au cinéma conformément au tableau ci-dessus.

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur Général du CNC et le comptable assignataire l'agent de la comptabilité générale du CNC.

6- MODALITES GENERALES

S'il apparaît que les engagements de la Collectivité Territoriale de Corse ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais prévus par la convention, l'Etat pourra demander le reversement de la moitié du montant des opérations qui n'auraient pas été réalisées. La présente convention ne pourra en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales, ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

7- ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication relatives aux opérations prévues par la présente convention devront mentionner la participation de Ministère de la Culture et de la

Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse), du Centre National de la Cinématographie et la Collectivité Territoriale de Corse,

8- UNITE MONETAIRE DE REFERENCE

La présente convention est exécutée dans l'unité monétaire de référence Euro.

La présente convention est signée à Ajaccio,
en six exemplaires originaux, le

**Pour la Collectivité Territoriale
de Corse**

Le Président du Conseil Exécutif
de Corse

Pour l'Etat

Le Préfet de Corse

Jean BAGGIONI

**Pour le Centre National de la
Cinématographie**
Le Directeur Général

**Le Contrôleur d'Etat
auprès du CNC**

David KESSLER

Norbert DIVOY



CONVENTION CNC-CTC-AVENANT 2003

AXE	ACTION	DESCRIPTION	COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT euros
EDUCATION A L'IMAGE	ECOLE ET CINEMA	<p>Elèves du primaire- 5 films/an en salle- séance : 2,30 € (1 € CTC)</p> <p>687 élèves en Haute Corse et 1352 en Corse du Sud</p> <p>6 films</p> <p>8 salles</p> <p>+ formation des enseignants</p> <p>Au niveau départemental : coordinateur inspection académique - Coordination pour les 2 départements : M. René VIALE, association STUDIO ANIMATION - BASTIA</p>	<p>Budget T : 25915</p> <p>CTC : 24390</p> <p>CNC : 1525</p> <p>Compensation tarifaire:</p> <p>CTC : 11700 €</p> <p>Déplacement des élèves : départements</p>
	COLLEGE AU CINEMA	<p>6ème - 3ème</p> <p>séance : 2,30 € (CTC : 1€)</p> <p>666 élèves</p> <p>3 films</p> <p>7 salles</p> <p>+ formation des enseignants</p>	<p>Budget Total: 18549</p> <p>CTC : 17934</p> <p>CNC : 615</p> <p>Compensation tarifaire :</p> <p>CTC : 4500 €</p> <p>Déplacement des élèves : départements sollicités</p>
	LYCEENS AU CINEMA	<p>Classes volontaires 2nde, 1ères, terminales</p> <p>1000 élèves</p> <p>3 films/an en salle.</p> <p>Formation des enseignants</p> <p>Documents pédagogiques.</p> <p>Coordinateur régional : M Jean-Pierre MATTEI - Cinémathèque de Corse</p>	<p>Budget total : 14367 €</p> <p>CTC : (1) 44367 €</p> <p>CNC : 1000 €</p> <p>Déplacement des élèves : départements sollicités</p> <p>(1) : Pour partie déjà financé dans la DSP</p>

REÇU LE
17 FEV. 2004
PREFECTURE DE CORSE

COMMISSION REGIONALE DU FILM	FORMATION EN DIRECTION DU PUBLIC UNIVERSITAIRE Bureau d'accueil des tournages	Complément technique et pratique professionnalisant pour les étudiants. A- Cinéma Aprie : diffusion de 24 films du patrimoine cinématographique. - Projection de 8 films pédagogique - 2 journées rencontre - 2 films/jour - Rencontres avec professionnels Centre de ressources pour accueil tournages dans l'île. Support : Outil Technique de Conseil et de développement culturel / Corsica Pôle Tournages	Budget total : 40890 € Recettes propres : 4176 € CTC : 26805 € CNC : 6860 € CCU : 3049 € Budget total : 100 000 € CTC (1) : 89 162 € CNC : 10 838 € (1) : p.m salaire responsable bureau d'accueil et fonctionnement bureau d'accueil (OTCDC)
------------------------------	--	---	---

BILAN CONVENTION 2002

entre

L'Etat

(- Ministère de la Culture et de la Communication

- Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse),

le Centre National de la Cinématographie,

et

la Collectivité Territoriale de Corse

1- EDUCATION A L'IMAGE

a) Ecole et cinéma

Programmation :

Depuis 1997, le dispositif est reconduit. Depuis 3 ans, il a été étendu à la Corse du Sud. Le nombre de classes participantes est à nouveau en augmentation, notamment grâce à l'implantation de deux nouveaux sites en Corse du Sud. Le public de cette opération a représenté 7 122 élèves répartis dans 333 classes de la Région pour 71 séances.

Cette année, 7 salles ont participé :
AJACCIO : Cinéma Bonaparte
ABBAZIA : Excelsior Cinéma
BASTIA : Studio Cinéma
CORTE : Cinéma Aprile
PORTO-VECCHIO : Cinéma Empire
PROPRIANO : Théâtre
SARTENE : Laurent Casanova

5 films ont été programmés :
La table tournante
Le Corsaire rouge
Alice
Les contrebandiers de Moonflet

Les grèves de fin d'année ont perturbé les dernières séances.

Les instituteurs (Corse du Sud et Haute Corse) ont suivi un stage de formation animé par Colomba Sansonetti (professeur à l'Université de Corte) sur les films au programme.

Budget prévu	16 936, 00 €	Budget réalisé	16 936, 00 €
CTC	15 411, 00 €		15 411, 00 €
CNC	1 525, 00 €		1 525, 00 €

b) Collège et cinéma

Le dispositif collège et cinéma n'a été mis en place qu'en 2002/2003. Il devait concerner 11 collèges sur l'ensemble du territoire et quatre se sont inscrits (Collège Giraud (Bastia) ; Collège de Montessoro (Bastia) ; Collège de Porticcio ; Collège de Bonifacio).

4 cinémas participaient à cette opération :
Le Régent (Bastia) ; Le Bonaparte (Ajaccio) ; L'Empire (Porto Vecchio) ; Les 3 Stars (Porticcio).

Le public de cette opération a concerné 1 065 élèves sur 16 séances.

Les séances se sont déroulées comme suit :

1^{er} trimestre – Projection du film « Le roi des masques » - 8 séances

2^{ème} trimestre – Projection du film « Mon Oncle » - 6 séances

3^{ème} trimestre – Projection du film « Batman » 2 séances

Les séances de pré- visionnement animées par un professionnel du cinéma et de l'audiovisuel et destinées aux enseignants n'ont pas pu être organisées.

Budget prévu	8 861 €	Budget réalisé	2 130, 60 €
CTC	7 339, 00 €		5 677, 00 €
CNC	1 522 ,00 €		762,00 €

Le solde de la subvention du CNC 2002 non utilisé sera réaffecté sur l'opération collègè en 2003.

c) Lycéens au cinéma

Six établissements étaient proposés pour l'année 2002-2003, soit un effectif de 975 élèves.

Cet effectif prévisionnel n'a pas été atteint . Les établissements participants à l'opération sont les lycées de Balagne, de Porto Vecchio et Sartène. 2,6 % de la population lycéenne soit 177 lycéens ont participé au lieu de 14,6 % initialement prévu.

La répartition de la participation géographique est de :

Haute Corse : 224 spectateurs soit 42% de l'effectif

Corse du Sud : 309 spectateurs soit 58% de l'effectif.

4 salles de cinéma ont participé à l'opération : Le Fogata à l'île Rousse, l'Empire à Porto Vecchio, la salle Truffaut à Sartène et le théâtre de Propriano.

Films diffusés :

Festen de Thomas Vinterberg

5 projections – 172 lycéens

Chat noir chat blanc de Emir Kusturica

4 projections – 168 lycéens

Ressources humaines de Laurent Cantet

4 projections – 158 lycéens

3 journées de formation des enseignants se sont déroulées à la Cinémathèque de Corse animées par Karim Ghyati (Directeur Artistique de la Cinémathèque).

Les films du dispositif ont fait l'objet d'une pré projection afin de leur permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres. La formation a eu pour objet d'aborder pour chaque film le contexte cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes.



Budget prévu	43 897, 00 €	Budget réalisé	27 178, 68 €
CTC	36 277, 00 €		19 556, 68 €
CNC	15 242, 00 €		7 622, 00 €

Le solde de la subvention du CNC 2002 non utilisé sera réaffecté sur l'opération lycéens en 2003.

d) Formation des publics universitaires

1 - Actions mises en place par l'Université de Corse de Corte et le cinéma APRILE de Corte :

Ces actions ont été menées en collaboration entre l'IUT, la section Arts de spectacle de l'université de Corse, le Centre culturel universitaire, le cinéma Aprile et la cinémathèque de Corse.

Les 24 films sur la découverte du patrimoine ont été diffusés :

Miracle à Milan
 Jason et les argonautes
 Théorème
 Opening nights
 Les contes de la lune vague
 Le dictateur
 Chaines conjugales
 Le baron de Munchhausen
 Mars attack
 Quand la panthère rose s'en mêle
 La poursuite infernale
 Les hommes préfèrent les blondes
 Rashomon
 La mort aux troussees
 Menace dans la nuit
 Un condamné à mort
 Breezy
 Charade
 Gare centrale
 Toni
 Max Linder
 Mouchette
 Barnabo des montagnes
 Médée

Pour les projections à caractère pédagogique : 3 diffusions au 2nd trimestre :

Rome, ville ouverte de R. Rossellini
 La mort aux troussees de A. Hitchcock
 Rashomon de A. Kurosawa

Pour l'organisation des journées d'études : une seule des 2 interventions a pu avoir lieu, la seconde sera réalisée au 1^{er} trimestre 2004.

Contenu de l'intervention effectuée : « Le paysage méditerranéen » avec Mario Brenta (réalisateur italien et professeur de cinéma à l'université de Padoue).
 Films projetés à l'occasion de sa venue :
 Mouchette de R. Bresson
 Barnabo delle montagne de M. Brenta
 Medee de P. Pasolini

Budget prévu	29 385, 00 €	Budget réalisé	29 385, 00 €
CTC	15 018, 00 €		15 018, 00 €
CNC	6 860, 00 €		6 860, 00 €
CCU	3 811, 00 €		3 811, 00 €
Recettes propres	3 696, 00 €		3 696, 00 €

2- Initiation aux techniques du cinéma organisée en collaboration avec l'Université de Corte et l'association SINEMASSOCI :

Les cours auront lieu dans les lieux suivants :

- Locaux de l'association Sinemassoci
- Université de Corte
- Extérieurs
- Cinéma Aprile

Programme : Un atelier réalisation de court-métrage sur support pellicule sur le thème de l'identité culturelle pour le public universitaire (10 personnes) en présence d'un réalisateur- chef opérateur (Bertrand VEYNE), d'un ingénieur du son (Jérôme MARLEY) et d'un monteur (Marc BOULAY).

Cet atelier aura lieu en décembre 2003.

Budget prévu	10 000, 00 €	Budget réalisé	10 000, 00 €
CTC	5 420, 00 €		5 420, 00 €
CNC	4 580, 00 €		4 580, 00 €

2 – SENSIBILISATION DES PUBLICS EN DIFFICULTE

Le dispositif « Un été au ciné – Cinéville »

Après quelques années d'interruption, cette opération a été de nouveau mis en place en région Corse. Dans le cadre d'un partenariat étroit avec les contrats de ville et les associations sociales et culturelles, l'Etat (Ministère de la culture, Direction régionale des Affaires Culturelles de Corse), ce dispositif s'adresse aux jeunes habitants des quartiers sensibles dans le but de favoriser l'accès des jeunes à des œuvres cinématographiques de qualité et de développer leur expression par la pratique.

a – Un été au ciné

En 2002, cette opération s'est articulée autour de 3 volets :

- La tarification : 1000 contremarques ont été distribuées aux moins de 25 ans

Retour des contremarques : 4 (Bastia, cinéma Le Studio) ; 367 (Corte, cinéma Aprile) ; 50 (Ajaccio, cinémas l'Empire, le Bonaparte, le Laetitia).

- Au cinéma Le Studio à Bastia « Fais moi des vacances » incluant un débat avec le réalisateur Didier Bivel à l'issue de la projection (Août 2002 – 20 personnes).
- 2 séances spéciales sur Ajaccio :
 - « Le petit cirque » - 40 personnes
 - « Billy Elliot » - 50 personnes

b - Ateliers cinéville :

Contrat ville Bastia –Du 15 au 19 avril 2002 - Studio Animation – Contrat de ville
Atelier « raconte moi une histoire » (12 enfants de 11/13 ans) – Module de 5 jours –
Elaborer un scénario en assimilant les principales règles de construction d'un récit
pouvant être tourné. Intervenants : Yannick Campo et Dominique ROSSI.

Sinemassoci - Corte : 2 ateliers

1- « Jeu d'acteur devant la caméra ». Ce stage est destiné à éveiller les adolescents sur le métier d'acteur de cinéma ou de télévision, et à faire découvrir les différents métiers qui entourent la création d'un film.

Dates : 18, 19 et 20 février 2003

8 adolescents ont participé à cet atelier

Intervenants : Vanina Benisty – Florence Franceschi.

2- « Initiation à l'écriture du scénario et à la vidéo »

Ce stage est destiné à faire prendre conscience aux adolescents des différents corps de métier du cinéma, des différentes étapes de la réalisation d'un film, de son écriture à son montage.

Dates : 16, 17 et 18 avril 2003. Douze participants entre 12 et 16 ans

Intervenant : Florence Franceschi.

Contrat ville Ajaccio : 3 actions ont été réalisées :

1- « Cascades et effets spéciaux : démystifier la violence ».

Cet atelier de 5 jours (du 23 au 27 octobre 2002) s'est tenu au CREPS et a eu pour objectifs :

- de démystifier la violence au cinéma
- de faire découvrir les métiers du cinéma
- d'impliquer les participants dans un projet collectif
- de prévenir les conduites à risque
- d'éveiller les regards

2 intervenants (Robert Benitah – cascadeur et Roger Malrieu sociologue) ont encadré 12 jeunes d'origines sociales diverses, de 13 à 16 ans.

2- Initiation à la réalisation audiovisuelle

Cette action s'est adressée aux animateurs des CLSH et aux médiateurs sociaux de la ville d'Ajaccio. L'objectif étant de leur faire découvrir les enjeux et les techniques de base de la réalisation audiovisuelle par la réalisation d'un court métrage.

Il s'est déroulé au CREPS de Corse sur 3 jours (du 25 octobre au 27 octobre 2002) en présence d'un intervenant (François Desmero – réalisateur) et a concerné 7 animateurs. Ce temps de formation a permis aux stagiaires d'envisager l'accompagnement de futurs projets audiovisuels auprès des enfants et adolescents de la ville.

Budget prévu	51 438, 45 €	Budget réalisé	40 740, 00 €
CTC	27 975, 45 €	Pour Sinemassoci :	2 391, 00 €
Dont pour CV Ajaccio	9 150, 00 €	Pour Ville Ajaccio :	9 150, 00 €
Et pour CV Bastia	2 441, 00 €	Pour Ville Bastia :	2 441, 00 €
CNC	14 325 €		10 000, 00 €
Villes BASTIA	6 708, 00 €		6 708, 00 €
AJACCIO	9 150, 00 €		9 150, 00 €
FALEP	900, 00 €		900, 00 €

La somme non utilisée du CNC 2002 sera réaffectée sur les opérations collège et lycée 2003.

3 – CREATION D' UNE COMMISSION REGIONALE DU FILM

Un agent recruté le 26 juin 2002 a pris ses fonctions le 2 septembre 2002 au sein de l'outil technique de conseil et de développement culturel.

Cette commission du film est adhérente à la Commission Nationale du Film France dont elle s'est engagée à respecter la charte.

Son objectif est de devenir un véritable centre de ressources afin d'accueillir les tournages qui se déroulent en région dans des conditions de service optimales, et ce dans une démarche de développement économique.

Son action s'étend à l'ensemble du territoire régional et à l'ensemble des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

Mise en place des bases de données :

Fichier techniciens :

Le fichier comporte aujourd'hui 150 techniciens (du débutant au confirmé intermittent). Certains viennent du milieu du théâtre notamment en costume et décoration.

Fichier comédiens :

Le fichier comporte aujourd'hui 200 comédiens (du débutant au confirmé intermittent), beaucoup sont issus du théâtre.
200 figurants.

Fichiers associations :

Comporte aujourd'hui 40 associations essentiellement dans le domaine de la diffusion (festival, ciné club) et du théâtre (compagnies).

Fichiers sociétés de production :

Le fichier comporte aujourd'hui 20 sociétés.
Des contacts sont également en cours avec des sociétés de production basées à Paris mais dont le producteur est corse.

Fichier décors et fournisseurs : en cours de constitution

Accueil de tournages

- Mise en relation entre le directeur de production et les mairies des décors principaux ; facilitation pour l'obtention des autorisations de tournage ;
- Mise à disposition du fichier comédiens pour l'organisation des castings + mise à disposition d'une salle
- Mise en relation des différents chefs de poste (casting, régie, déco...) avec les techniciens résidants en Corse
- Aide pour la recherche de décors

Longs- métrages - Téléfilm :

« L' Enquête Corse » réalisé par A. BERBERIAN ; produit par LEGENDES ENTREPRISES – Tournage du 20 septembre au 5 décembre 2003.

« Le cadeau d'Elena » réalisé par Frédéric GRAZIANI ; produit par CINE NOMINE – Tournage du 1er septembre au 4 octobre 2003.

« Le Silence » réalisé par Orso MIRET ; produit par SUNDAY MORNING. Tournage du 1^{er} septembre au 25 octobre 2003.

« Un long dimanche de fiançailles » réalisé par Jean-Pierre JEUNET ; produit par Warner Bros – 3 jours de tournages début août 2003.

« 3 petites filles » réalisé par Jean-Loup HUBERT ; produit par Noë Productions – Tournage du 27 octobre au 24 novembre 2003.

Courts métrages :

« L'enfance de Catherine » réalisé par A. Baudry ; produit par LES FILMS DU SIROCCO.

« La Mémé » réalisé par Lydian Fenneck ; produit par APACHE FILM.

« Il était une fois dans l'Ouest de la Corse » réalisé par Laurent Simonpoli ; produit par MCD Productions.

« Le dossier Constantin » organisé par le CREPS de Corse – Tournage en juillet.

« Insolence » réalisé par Charlie Sansonetti produit par You and I Productions - Atlanfilms

« Le chant des pierres » réalisé par Joël JENIN ; produit par MONTAGN'ARTE.

Aides diverses pour sociétés de production court-métrages et documentaires.

Participation à des manifestations :

- Présence aux festivals ayant eu lieu en Corse (Festival Arte Mare, Festival du film espagnol, Festival du film italien, Festimonti, Lama...) et sur le continent (Festival International du court-métrage de Clermont Ferrand ; Festival de Cannes sur le stand de la Commission Nationale du Film France ; Festival de la fiction TV de St Tropez ; annonce de l'élargissement du fonds d'aide à la création aux longs-métrage et téléfilms ; Festival « Ciné Ma Région » de Gruissan – Pris spécial du public pour le court-métrage de Laurent Simonpoli « Il était une fois dans l'Ouest de la Corse » ; Festival de Auch).

Opérations ponctuelles :

- En collaboration avec la cinémathèque de Corse :

Une fois par mois, projection d'une œuvre audiovisuelle réalisée par des réalisateurs ou auteurs corses. Débat avec le réalisateur à l'issue de la diffusion + organisation ponctuelle de débats (ex : La création en Corse avec Bertrand Tavernier)

- Elaboration d'un rapport sur les « aides économiques en faveur de l'audiovisuel en Corse (s'adressant uniquement à des sociétés dont le siège social est en Corse) » en collaboration avec L'ADEC (Agence de Développement Economique de la Corse). Mise en relation de l'ADEC avec les différents acteurs audiovisuels en Corse et sur le continent.

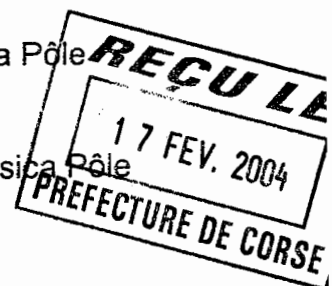
- Prise de contact avec les commissions du film en Italie (Toscane, Sardaigne..). Mise en place d'une base de données sur les sociétés de production toscanes et sardes en vue de coproductions avec des sociétés corses (programme Interreg).

Communication

- Conception et édition d'une plaquette de présentation de « Corsica Pôle Tournages » en 2 000 exemplaires (lancement à Cannes).
- Edition de papier à lettres et cartes de visites ;
- Elaboration du cahier des charges du futur **site internet** de « Corsica Pôle Tournages » . Appel d'offre en cours.

Investissement

Achats divers : appareil numérique MINOLTA 71 ; abonnement à des revues spécialisées (Bref, Ecran Total, le Film Français, Synopsis, Le technicien du Film ; les cahiers du cinéma) ; achat d'ouvrages spécialisés (le guide des formations ; la



production de documentaires ; guide jeunes cinéastes Kodak ...) ; achat de livres sur la Corse (Les maisons corses, les lacs en Corse, les plus beaux villages...) ; Achat des cartes IGN 100 Et top 25 ; Base de données sur les différentes micros régions via l'Agence de Tourisme de la Corse et les offices de tourisme.

Budget prévu	78 292, 00 €	Budget réalisé	78 292, 00 €
CTC	59 999, 55 €		59 999, 55 €
CNC	18 292, 45 € (2001 + 2002)		18 292, 45 €

